



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Laboratoire Grammatica ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le compte rendu du 22 mai 2026 du Conseil du Laboratoire Grammatica proposant Madame Mathilde VALLESPIR aux fonctions de directrice.

ARRETE

Article premier :

Dans l'attente de l'avis de la Commission Recherche, Madame Mathilde VALLESPIR, Professeure des Universités à L'UFR Lettres et Arts, est nommée directrice par intérim du Laboratoire Grammatica.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 1^{er} septembre 2026

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 1^{er} septembre 2026

Publication sur l'intranet le : 1^{er} septembre 2026

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 1^{er} septembre 2026

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr